

CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2013

Bâtiments communaux. Eglise. travaux sur la cloche n°2. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Biard-Roy s'élevant à la somme de 937 € ht soit 1 120.65 € TTC pour le remplacement de l'appareil de mise en volée de la cloche n°2 (complément au devis approuvé le 4 novembre).

Mission des contrôle des ERP. Le Conseil Municipal retient la proposition la plus complète et la moins-disante de la Socotec pour les vérifications périodiques annuelles de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public s'élevant globalement à la somme de 1 363.44 € TTC.

Effacement des réseaux rues du Verger, des Acacias et des Perrières. Le Conseil approuve les études sommaires pour l'électricité établies par le SDE35 et donne son accord pour la réalisation des études détaillées concernant l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques sur les trois rues.

Affaires scolaires. Dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal approuve : les horaires de l'école publique à partir de septembre 2014 (lundi et jeudi 9h-12h et 13h30-16h, mardi et vendredi 9h-12h et 13h30-15h30 et mercredi 9h-12h) ; la modification des horaires de la garderie : lundi et jeudi à partir de 16h, mardi et vendredi à partir de 17h ; l'ordre de passage et les horaires du restaurant scolaire : 1^{er} service pour l'école publique à partir de 12h15, 2^{ème} service pour l'école Sainte-Marie à 12h45.

Et compte-tenu des partenaires contactés pour les activités péri-éducatives qui auront lieu le mardi et le vendredi de 15h20/15h30 à 16h30/17h (en fonction des horaires de chacune des écoles), indique qu'une participation financière sera demandée aux familles de l'ordre de 1€ à 1.50€ par enfant et par séance pour un engagement au trimestre.

- Ecole Sainte-Marie : dans le cadre du contrat d'association conclue avec l'établissement et l'organisme de gestion, le Conseil approuve la convention fixant les modalités de la participation de la commune aux charges de fonctionnement pour les élèves domiciliés au Theil de Bretagne et scolarisés dans le RPI.

Service Technique : acquisition d'un poste informatique. Le Conseil Municipal accepte le devis le moins-disant de PC Domia, à Retiers, pour la fourniture et mise en service d'un poste informatique et imprimante multifonction pour un coût global de 816.74 € ht soit 976.82 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2014

Périmètre de Protection Modifié. Mise en place du PPM. Le Bureau d'études Atelier Découverte de St Malo est retenu. Le montant s'élève à 15 000 € ht et fait l'objet de 3 missions.

Espace La Millière La présentation de ce programme concerne l'aménagement d'un quartier en cœur de bourg sur une superficie de 4 650 m². Cette opération comporte l'implantation d'un pôle enfance jeunesse de 400 m², la réalisation de neuf logements et l'aménagement de parkings dédié aux besoins de l'école publique. Cette étude conduite par le Cabinet Prigent a été approuvée à l'unanimité.

Acquisition foncière du terrain Dos Santos. Le conseil a validé le dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour le terrain destiné à l'aménagement de l'Espace de la Millière.

Pôle enfance jeunesse. Décision a été prise de traiter avec le Syndicat d'urbanisme une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il sera chargé d'accompagner l'étude de programmation pour l'élaboration de ce projet. Dix réunions sont prévues à raison de 320 € chacune.

Nettoyage des vêtements de travail et du linge de service. La Lavandière des lices de Janzé a été choisie comme prestataire.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Les élections municipales se dérouleront les **23 et 30 mars 2014**. Le bureau de vote sera ouvert de **8h à 18h**, salle communale, place de l'Eglise.

ATTENTION NOUVELLES REGLES POUR VOTER

Le nombre de conseillers à élire est de 19.

Les conseillers municipaux seront élus **au scrutin de liste bloquée** pour la première fois. C'est-à-dire que le **panachage n'est plus autorisé**. Vous ne pouvez plus **ni ajouter de noms ni en retirer** : vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous devrez présenter **OBLIGATOIREMENT** une **pièce d'identité** pour pouvoir voter et votre carte d'électeur. **SANS PIECE D'IDENTITE VOUS NE POURREZ PAS VOTER.**

Cartes d'électeurs : les électeurs devront présenter les cartes distribuées en 2012. Les nouveaux inscrits recevront leur carte d'électeur au plus tard une semaine avant la date des élections.

Les électeurs qui auraient égarés leur carte, doivent demander une attestation d'inscription sur la liste électorale à la Mairie, **avant** le jour des élections.

Vote par procuration : Les électeurs non disponibles le jour du scrutin peuvent faire établir une procuration. Elle peut être établie près d'un Officier de Police Judiciaire (gendarmerie ou commissariat), ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail. Le demandeur et son mandataire doivent être inscrits dans la même commune. A partir de cette année, le formulaire de demande de vote par procuration est disponible sur <http://service-public.fr/>. L'électeur doit ensuite le déposer soit à la gendarmerie, soit au commissariat, soit au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail.

BIBLIOTHEQUE

Une p'tite histoire passait par là Le jeudi 20 mars à 10h30.

Une séance pour les bébés lecteurs (0-3ans) en musique est animée par Fanny. N'oubliez pas de vous inscrire au préalable.

Atelier Un atelier vous est proposé **le mercredi 26 mars à 14h30** pour fabriquer des oiseaux en papier mâché.

Inscription à faire à la bibliothèque.

La tête dans les histoires Le mardi 1^{er} avril à 17h15

Une séance animée par Fanny vous est offerte pour les enfants de 3 à 6 ans et les adultes qui les accompagnent.

Coup de cœur ! « Celui qui a peur du loup » de Karin Fossum
Au cœur de la forêt, une vieille femme est retrouvée morte devant sa maison par Kannick, un pensionnaire de l'orphelinat local. Celui-ci raconte aussitôt à la police qu'il a aperçu un individu dissimulé entre les arbres, ressemblant fort à Errki Johrma, un jeune marginal échappé du centre psychiatrique....

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30, mercredi 14h30-16h30, jeudi 15h-18h, samedi et dimanche 10h30-12h30.

AVIS Suite à l'arrachage des sapins rue des Perrières, lors de la tempête du 24 décembre, les personnes intéressées par la récupération de bois doivent appeler Eric Henry au 02 99 47 78 01 ou 06 30 34 26 46 aux heures d'ouverture de l'atelier communal 8h-12h et 13h30-17h30.

NOUVEAUTÉ A LA BOULANGERIE

Depuis quelques mois, votre artisan boulanger pâtissier du Theil de Bretagne propose des **PIZZAS** onctueuses et généreuses **tous les mardis soirs**. Merci de passer commande avant 20h00.
Tél 02.99.44.74.16.

NOUVEAU AU THEIL DE BRETAGNE

PAT'L'COUD

Couture et repassage à domicile

Appelez le lundi, mardi, mercredi, sinon laissez un message.

Vous êtes rappelé ensuite. 06.40.05.31.24

BRIOCHE DE L'AMITIE

Quatre associations de personnes handicapées (ADAPEI 35, APF, Handicap services 35, ADIMC 35) s'unissent pour organiser l'opération :

« *Les brioches de l'amitié du 10 au 16 avril 2014* »

- C'est une forte mobilisation de bénévoles, des familles et des personnes handicapées

- Ce sont des projets associatifs financés grâce à vos dons

- C'est l'expression d'une solidarité départementale

Réservez le meilleur accueil aux bénévoles pour cette vente de brioches. Soyez solidaires et gourmands pour 4€50, en échange d'une brioche. Si des bénévoles désirent participer à cette opération : contactez Mme Jeanne Boissard : 02.23.31.00.93

DU 20 au 30 MARS 2014 : SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Entre le 20 et 30 mars 2014 : la semaine pour les alternatives aux pesticides invite toutes celles et ceux qui souhaitent promouvoir les alternatives aux pesticides, à participer et à organiser des événements partout en France et dans le monde.

Conférences-débats, ateliers, expos, animations, repas bio, fermes ouvertes,

Tout le monde peut organiser des manifestations à son échelle : associations, agriculteurs, collectivités locales, entreprises (magasins, jardinerie, restaurants...), établissements scolaires...

Les points d'entrée sont multiples : la biodiversité, l'eau, l'alimentation, le jardin et les espaces verts, l'agriculture, la santé...

Comment participer ? Il suffit de se rendre sur www.semaine-sans-pesticides.com et créer son espace organisateur. Contacts : Ass. Générations Futures - Nadia Bennich tél 09 70 46 09 94. skype : semaine_alternatives_pesticides ; contact@semaine-sans-pesticide.fr ou solliciter le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon : tél 02.99.47.85.72

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Le désherbage alterné du maïs : une piste pour réduire les produits phytosanitaires en introduisant des outils mécaniques ! Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon propose aux agriculteurs intéressés de participer à l'opération désherbage alterné du maïs. Cette technique consiste à combiner le passage d'outils mécaniques et le désherbage chimique pour gérer les adventices. **Introduire des outils mécaniques dans les itinéraires classiques de désherbage ne s'improvise pas, il faut anticiper !** Pour une bonne réussite du travail en mécanique, un certain nombre de prérequis doivent être respectés en ce qui concerne le travail du sol, ou encore la profondeur de semis...

Afin d'expliquer la technique, les prérequis, et de répondre aux questions que vous vous posez, le Syndicat du Semnon vous propose une **réunion/formation** :

Mardi 25 mars 2014 à Tresboeuf de 10h30 à 12h30 (salle du conseil municipal à la mairie de Tresboeuf)

Depuis 3 ans, le Syndicat apporte une **aide technique** grâce à un technicien spécialisé qui suit chaque agriculteur engagé et **finance une partie du passage d'outils mécaniques**. Cette année encore, en tant qu'agriculteur, vous avez la possibilité de bénéficier de cet accompagnement, alors n'hésitez pas à venir vous informer ou/et vous inscrire lors de la réunion !

Contact : Alice Châtel Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon 09.60.50.00.84 – agriculture.semnon@gmail.com

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La campagne de promotion du compostage domestique est de nouveau ouverte. Les usagers qui souhaitent réserver un composteur peuvent le faire via notre site internet www.smictom-sudest35.fr, rubrique "Mon espace" onglet "Particulier".

Comme l'année dernière, deux volumes différents sont en vente : 300 litres pour 20€ ou 600 litres pour 30€. Dans les 2 cas, un bioseau de 10 litres pour stocker ses déchets de cuisine est offert par le SMICTOM ainsi qu'une formation au compostage.

Il y aura deux périodes de distributions sur le territoire : la première au printemps et la seconde à l'automne. En tout 10 matinées sont programmées. Lors de la réservation, l'utilisateur choisit la date à laquelle il souhaite récupérer son composteur. **Les réservations sont possibles jusqu'à 15 jours avant la date de distribution.**

Printemps 2014 : 22 mars à Retiers, 29 mars à Vitry, 5 avril à Châteaubourg, 12 avril à Châteaugiron, 19 avril à La Guerche de Bretagne. Les distributions ont lieu le samedi matin. Une semaine avant, l'habitant recevra un courrier lui précisant le lieu et les modalités de distribution. S'il ne peut pas se rendre à la distribution, il peut se faire représenter.

A chaque remise de composteur, un animateur sera présent pour former les acquéreurs aux techniques de compostage. Un petit guide sera remis pour apprendre à composter et entretenir le composte à la maison. Informations 02.99.74.44.47.

BROYAGE INDIVIDUEL

Le Smictom prend en charge 50% du prix de location d'un broyeur à végétaux chez un loueur partenaire. Le formulaire est à télécharger sur le site www.smictom-sudest35.fr. Vous recevez un code de réduction à présenter avec un justificatif de domicile au loueur choisi qui procédera à la réduction de 50%.

REUNION MSA

La MSA du canton de La Guerche de Bretagne organise avec le CLIC de la Roche aux Fées et France AVC 35 une soirée-débat sur : « **Les Accidents Vasculaires Cérébraux, parlons-en !** »

Le jeudi 27 février 2014 à 20h00

Salle de la Maison du Temps Libre à Rannée

PORTES OUVERTES KER LANN

Le **samedi 22 mars**, portes ouvertes pour découvrir les formations offertes sur le campus de Ker Lann à Bruz. Renseignements www.campuskerlann.com

JOB D'ÉTÉ : GATINE VIANDE RECRUTE

Services proposés : porcherie, abattage, découpe, préparation de commandes, conditionnement... Adresser CV et lettre de motivation avec les dates de disponibilités exactes au Service des Ressources Humaines, Responsable des Ressources Humaines ZI La Bougeoire BP 53008 — 35130 La Guerche de Bretagne. 02.99.96.25.62. Accueil.gatine@sva-jeanroze.fr

FORMATION SECOURISME ASSISTANTE MATERNELLE

Proposée le **samedi 12 avril** à la Maison du Développement, 16 rue Louis Pasteur à Retiers. Renseignements et inscriptions avant le 15 mars, près de Emilie LEVEAU 06.80.18.05.14, coordinatrice du Relais Assistants Maternels.

Parution le lundi 24 février 2014
Pour Infos-Le Theil n° 190 articles à déposer pour le **15/03/2014** à la mairie.

Responsable de publication :

Jean-Claude BLOUIN

Rédaction et impression : Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

